

1. Généralités. Les présentes Conditions d'achat (les « CA ») s'appliquent à tout achat de Produits (tels que définis ci-après) d'un Vendeur, effectué par LeddarTech, à moins que LeddarTech et le Vendeur aient signé un contrat distinct qui s'applique expressément à l'achat de tels Produits par LeddarTech, auquel cas ce contrat aura préséance. Selon les Produits achetés, d'autres conditions générales spécifiques (« CGS ») peuvent s'appliquer. Les CA et, le cas échéant, toutes autres CGS intégrées aux présentes par renvoi, ainsi que le Bon de commande (tel que défini ci-après), constituent l'intégralité du contrat entre LeddarTech et le Vendeur (le « Contrat »). Le terme « Vendeur » désigne la partie avec laquelle LeddarTech conclut le présent Contrat, tel qu'indiqué sur la première page du Bon de commande auquel les CA sont jointes, et toute référence au terme « vendeur », « sous-traitant », « entrepreneur » ou « fournisseur » signifie également Vendeur. « Bon de commande » (« BC ») désigne le nom ou le titre de l'instrument contractuel, y compris tous les documents, pièces et pièces jointes y faisant référence et, une fois accepté par le Vendeur aux termes des présentes, constitue un accord valide et contraignant entre LeddarTech et le Vendeur pour la vente ou l'achat de biens, services, fournitures, matériaux, articles, pièces, composantes ou assemblages (les « Produits »). En cas de conflit entre les conditions générales des présentes et les dispositions énoncées par écrit dans un contrat distinct entre LeddarTech et le Vendeur, le contrat distinct prévaudra.

2. Livraison et acceptation. Le délai de livraison indiqué au BC constitue l'essence même du Contrat intervenu entre les parties. La date de livraison indiquée au BC constitue la date de livraison à laquelle les Produits doivent arriver à l'usine de LeddarTech (FAB destination), sauf indication contraire. LeddarTech se réserve le droit de refuser tout Produit et d'annuler tout ou partie d'un BC, que ce BC ait été accepté ou non par le Vendeur, si ce dernier omet de livrer à temps tout ou partie des Produits ou de s'acquitter de l'une ou plusieurs de ses obligations aux termes des présentes. Dans le cas où il est prévu que la

livraison des Produits par le Vendeur ne respectera pas les délais convenus, LeddarTech peut exiger du Vendeur qu'il expédie les Produits par une voie ou un transporteur plus rapides afin d'accélérer ladite livraison, et toute différence de coût causée par un tel changement sera défrayée par le Vendeur, et ce sans préjudice à tout autre droit ou recours dont LeddarTech pourrait se prévaloir. L'acceptation de tout ou partie d'un BC par LeddarTech n'engage en rien LeddarTech à accepter de futurs envois et prestations de services, ni à la priver du droit de retourner des Produits déjà acceptés. L'acceptation ne doit pas non plus être considérée comme une renonciation au droit de LeddarTech d'annuler ou de retourner tout ou partie des Produits en raison d'un défaut du Vendeur de se conformer au BC ou pour toute autre raison y compris, sans s'y limiter, un défaut affectant les Produits, une violation de la garantie ou une représentation inadéquate des Produits reçus et acceptés, y compris une infraction aux droits de propriété intellectuelle d'une tierce partie causée par la vente des Produits par le Vendeur. L'acceptation des Produits ne constitue pas non plus une renonciation au droit de LeddarTech de réclamer des dommages-intérêts, y compris pour des coûts de fabrication ou une perte de bénéfices causée à LeddarTech, y compris, sans s'y limiter, d'autres dommages tels que ceux découlant d'une atteinte à la réputation ou autres dommages particuliers, accessoires ou consécutifs. Les dommages susmentionnés s'ajouteront à tout autre recours prévu aux présentes ou prévu par la loi ou autrement. La livraison ne sera pas réputée complète tant que les Produits n'auront pas été reçus et acceptés par LeddarTech, nonobstant la livraison à un transporteur, ou jusqu'à ce que les services aient été autrement réalisés, reçus et acceptés par LeddarTech.

3. Modification. Le BC ne peut être accepté que par l'approbation par le Vendeur de la totalité des conditions générales des présentes. L'acceptation prend effet lorsque le Vendeur signe la copie d'accusé de réception du BC et la retourne ou lorsqu'il exécute tout ou partie des obligations prévues aux présentes, et une telle acceptation constituera un accord

sans réserve aux conditions générales des présentes à moins que les parties ne s'entendent autrement par écrit. L'acceptation du BC est limitée aux conditions générales qui y sont énoncées. Tout ajout, suppression ou modification aux conditions proposé par le Vendeur sera contesté et rejeté aux termes des présentes, à moins que les parties n'en aient convenu autrement par écrit. Aucun ajout ou modification aux conditions générales proposé par le Vendeur en acceptant le BC ne liera LeddarTech à moins d'avoir été expressément accepté par LeddarTech et aucun autre ajout, altération, modification ou renonciation à l'une ou l'autre des dispositions contenues aux présentes ne sera valable à moins d'avoir été fait par écrit et signé par LeddarTech et le Vendeur.

4. Emballage et expédition. Les Produits achetés aux termes des présentes doivent être convenablement emballés et préparés pour l'expédition selon des standards qui garantiront les tarifs de transport les plus bas, et emballés de manière appropriée afin de se conformer aux spécifications de transport exigées par LeddarTech et, dans tous les cas, de se conformer à la réglementation du transporteur. Tous les frais d'emballage, de mise en caisse et de transport sont inclus dans les prix des Produits énoncés aux présentes et seront payés par le Vendeur, sauf indication contraire spécifiée sur le BO. Une liste de colisage devra accompagner chaque colis ou expédition, spécifiant le numéro de commande ainsi que le numéro d'article et fournissant une description de la marchandise. Dans le cas où aucune liste de colisage n'accompagne une expédition, le nombre de Produits ainsi que leurs poids seront considérés comme étant définitifs et le Vendeur ne pourra réclamer à LeddarTech tout ou partie d'un Produit que cette dernière aurait reçu en trop. LeddarTech ne sera en aucun cas tenue d'accepter un envoi dépassant la quantité commandée et, le cas échéant, le Vendeur devra payer tous les frais afférents au retour de la marchandise.

5. Inspection. Tous les Produits sont soumis à l'inspection finale et à l'acceptation à destination, nonobstant le point « FAB

destination », toutes autres conditions de livraison, y compris tous Incoterms® 2020 désignés, ou tout paiement ou inspection préalable à la source. L'inspection finale se fera dans un délai raisonnable suivant la réception des Produits. Le défaut de LeddarTech d'inspecter l'un ou l'autre des Produits visés par les présentes ne dégage pas le Vendeur de sa responsabilité quant aux Produits non conformes aux conditions générales du présent Contrat, ni n'impose à LeddarTech de responsabilité à cet égard. Toute soumission de Produits non conforme quant à la qualité, la quantité ou la date de livraison constituera une violation du Contrat, et LeddarTech aura le droit exclusif de refuser ces Produits. Dans ce cas, LeddarTech notifiera le Vendeur du refus d'acceptation des Produits et LeddarTech disposera de tous les recours prévus par la loi et le présent Contrat. L'approbation par LeddarTech de dessins fournis par le Vendeur ne libère pas ce dernier de ses obligations aux termes des présentes. Tous les droits et recours de LeddarTech en vertu des présentes s'ajoutent à tout autre recours prévu par la loi.

6. Droits de propriété et risque de perte. Sauf indication contraire dans le présent Contrat, les droits de propriété et le risque de perte ou de dommage aux Produits seront transférés du Vendeur à LeddarTech (FAB), usine de LeddarTech, ou selon les conditions de livraison convenues, y compris tous Incoterms® 2020 désignés. Le transfert de propriété suivant une telle livraison ne constitue pas une acceptation des Produits par LeddarTech ni ne libère le Vendeur d'aucune de ses obligations aux termes des présentes.

7. Garanties

7.1 Le Vendeur garantit que le prix des Produits commandés n'excède pas le prix facturé par le Vendeur à un autre client achetant les mêmes Produits en quantités similaires ou inférieures et dans des conditions d'achat similaires.

7.2 Le Vendeur garantit que tous les Produits livrés aux termes du présent Contrat seront conformes aux exigences de ce dernier

(y compris toutes les descriptions, critères de performance, spécifications et dessins applicables), exempts de tout défaut de matériaux et de fabrication et, dans la mesure où ils ne sont pas fabriqués conformément aux exigences de conception détaillées fournies par LeddarTech, exempts de tout défaut de conception et adaptés à l'usage prévu. L'approbation par LeddarTech des dessins fournis par le Vendeur ou toute approbation des premiers articles de production du Vendeur ne libère pas ce dernier de ses obligations aux termes des présentes. Le Vendeur garantit en outre qu'il détient les droits de propriété sur les Produits et que ceux-ci sont libres et quittes de tous privilèges ou charges, et le Vendeur accepte de transférer lesdits droits de propriété à LeddarTech. La présente garantie survivra à toute inspection, livraison, acceptation ou paiement par LeddarTech.

8. Factures et paiements. Sauf indication contraire, une facture distincte sera émise pour chaque expédition. Aucune facture ne sera émise avant l'expédition des Produits. Aucun paiement ne sera fait avant la réception des Produits ou avant la réception d'une facture en bonne et due forme, et LeddarTech se réserve le droit de retarder le paiement jusqu'à l'acceptation des Produits. Les conditions de paiement sont net soixante (60) jours. Les échéances de paiement, y compris les délais de remise, seront calculées à compter de la date de réception des Produits et/ou de la date de réception de la facture finale suivant réception desdits Produits (selon la date la plus tardive). À moins que les frais de transport et autres frais ne soient détaillés, toute remise sera prélevée sur le montant total de la facture. LeddarTech se réserve le droit, sans perdre ses droits de remise, de payer les factures couvrant le prix des Produits expédiés à l'avance à la date à laquelle elle devrait payer si les Produits étaient arrivés à destination à la date de livraison spécifiée. Un paiement ne constituera pas une acceptation des Produits. Pour assurer un paiement dans les délais, les factures devront (1) être envoyées à l'adresse de facturation apparaissant sur le bon de commande, (2) indiquer le numéro du BC et le numéro de ligne du BC, (3) correspondre à la description

du BC, (4) ne pas dépasser la quantité indiquée sur le BC, (5) ne pas dépasser le montant indiqué sur le BC et, (6) dans la mesure du possible, éviter la facturation partielle. Les prix mentionnés incluront la TVA, le cas échéant, ainsi que les droits de douane et autres frais similaires, à moins que les parties en aient convenu autrement.

9. Résiliation discrétionnaire.

LeddarTech se réserve le droit de résilier tout ou partie du présent Contrat à son entière discrétion, auquel cas LeddarTech payera au Vendeur des frais de résiliation raisonnables permettant à ce dernier de couvrir les coûts directs qu'il aura raisonnablement engagés afin de s'acquitter de ses obligations aux termes du présent Contrat. En aucun cas le montant payable en vertu de la présente disposition ne dépassera les dommages prouvables et directs résultant de la résiliation par LeddarTech.

10. Résiliation. LeddarTech peut également résilier tout ou partie du présent Contrat pour un motif valable dans le cas où le Vendeur est en défaut de s'acquitter de l'une ou l'autre de ses obligations, y compris le défaut du Vendeur de se conformer aux conditions générales du BC. Sans limiter les autres droits de résiliation qu'aurait LeddarTech en vertu de toute loi ou tout règlement, LeddarTech sera également en droit de résilier le présent Contrat pour un motif valable si le Vendeur effectue des livraisons tardives ou des livraisons contenant des Produits défectueux ou non conformes au BC, ou si le Vendeur ne fournit pas à LeddarTech, à la demande de cette dernière, l'assurance qu'il s'acquittera correctement de ses obligations aux termes du présent Contrat.

11. Confidentialité. Si LeddarTech et le Vendeur ont conclu une entente de confidentialité qui est toujours en vigueur et de plein effet à la date de signature du présent Contrat, les conditions générales de ladite entente de confidentialité prévaudront sur celles contenues à la présente section 11. Tous les renseignements (qu'ils soient écrits, visuels, verbaux ou stockés dans un ordinateur ou tout autre système de stockage électronique, magnétique ou optique) relatifs aux opérations et aux activités de LeddarTech, ainsi que tous

les renseignements techniques relatifs aux Produits, doivent être considérés comme étant des « Renseignements confidentiels ». Le terme « Renseignements confidentiels » ne couvre pas les renseignements confidentiels (i) que le Vendeur avait légitimement en sa possession avant de les avoir reçus de LeddarTech; (ii) qui sont du domaine public ou le deviennent autrement qu'en raison d'une divulgation aux termes des présentes; (iii) que le Vendeur a légitimement reçus d'un tiers n'ayant aucune obligation de confidentialité; ou (iv) qui sont recueillis par le Vendeur de façon indépendante sans avoir utilisé les Renseignements confidentiels de LeddarTech. Le Vendeur s'engage à ne pas divulguer, utiliser, communiquer, révéler ou mettre à la disposition de quiconque, de quelque manière que ce soit, les Renseignements confidentiels autres que ceux nécessaires pour respecter ses obligations ou pour exercer ses droits aux termes du présent Contrat. En outre, le Vendeur ne peut fournir les Renseignements confidentiels, et n'en permettre l'accès, qu'à ses employés qui en ont besoin pour s'acquitter des obligations du Vendeur ou exercer les droits du Vendeur aux termes du présent Contrat, et qui acceptent d'avoir accès aux Renseignements confidentiels à des conditions au moins aussi restrictives que celles énoncées dans ce Contrat. Le Vendeur est responsable de l'utilisation de Renseignements confidentiels par ses employés.

12. Cession et sous-traitance. Le Vendeur ne peut céder ou transférer ses droits ou ses obligations aux termes du présent Contrat sans l'approbation écrite expresse préalable de LeddarTech. Toute tentative de cession sans ce consentement sera nulle et sans effet, à condition, toutefois, que cette limitation ne s'applique pas à l'achat de fournitures commerciales ou de matières premières visant à satisfaire aux conditions du présent Contrat.

13. Renonciation. Tout manquement de LeddarTech à l'application d'une disposition du présent Contrat ne constituera pas une renonciation à cette disposition, ni ne portera atteinte au droit de LeddarTech de se prévaloir ultérieurement d'une telle disposition.

14. Divisibilité. L'invalidité de tout ou partie d'une disposition contenue dans le présent Contrat n'affectera pas la validité des autres dispositions contenues aux présentes.

15. Indemnisation. Le Vendeur devra indemniser et exonérer LeddarTech, ses agents, destinataires, employés et représentants de et contre toutes dépenses, pertes, réclamations, demandes ou causes d'action de quelque nature que ce soit, y compris pour négligence, violation de la garantie expresse ou implicite, défaut d'avertissement ou responsabilité stricte, et de et contre tous dommages particuliers, indirects, accessoires ou consécutifs, y compris la perte de bénéfices de quelque nature que ce soit résultant de, dus à ou liés de quelque manière que ce soit à un accident, un imprévu, une blessure ou une perte subie par toute personne ou propriété, y compris LeddarTech ou une propriété de LeddarTech, lesquels pourraient survenir avant ou après l'acceptation des Produits finaux par LeddarTech, de quelque manière que ce soit dus à ou résultant en tout ou en partie de la conception, de la préparation, de la fabrication, de l'assemblage, de la finition, des avertissements ou des défauts d'avertissement, ou de la livraison ou non-livraison de Produits, y compris ceux qui sont causés par un sous-traitant du Vendeur. Dès la réception d'un avis écrit de toute poursuite ou réclamation relative à un risque mentionné dans la présente section et à la demande écrite de LeddarTech, le Vendeur devra assumer tous les frais et dépenses, y compris les honoraires judiciaires et extrajudiciaires ainsi que les honoraires d'avocat, résultant de toute poursuite ou réclamation relative à un risque mentionné plus haut. Si LeddarTech le demande, le Vendeur devra maintenir des polices d'assurance responsabilité, déclarant LeddarTech comme étant un bénéficiaire assuré en vertu des polices, d'une valeur d'un montant désigné par LeddarTech, le tout dans le but de protéger LeddarTech de tout risque mentionné plus haut. De telles polices d'assurance ne pourront être annulées que moyennant un préavis écrit de dix (10) jours à LeddarTech. Sur demande, le Vendeur devra fournir une preuve de telles assurances à LeddarTech.

16. Limitation de responsabilité. En aucun cas LeddarTech ne pourra être tenue responsable de tout dommage consécutif, accessoire, indirect, exemplaire, punitif, particulier ou autre résultant de son manquement au présent Contrat, que ce soit en raison d'une rupture de contrat, d'une violation de la garantie, d'une responsabilité stricte, d'une négligence ou pour tout autre motif.

17. Intégralité de l'entente. Les présentes CA et toutes CGS applicables constituent l'intégralité de l'entente entre les parties en ce qui concerne l'objet du présent Contrat. Toutes sections qui, de par leur sens et leur contexte, sont destinées à survivre à l'exécution, à la livraison ou au respect des obligations prévues au présent Contrat, survivront et continueront d'avoir plein effet.

18. Force majeure. Aucune des parties n'engagera sa responsabilité pour avoir manqué à ses obligations aux termes du présent Contrat en raison d'une catastrophe naturelle, d'un incendie, d'une inondation, d'une explosion, d'une guerre, d'une grève, d'un embargo, d'une exigence imposée par un gouvernement ou par une autorité civile ou militaire, par la nature ou un ennemi public ou pour toute autre cause non prévisible ou indépendante de sa volonté, pour laquelle la partie sera temporairement ou définitivement exonérée de ses obligations.

19. Droit applicable et instances compétentes. Le présent Contrat est régi par les lois de la province de Québec, Canada, et par les lois du Canada, sans égard aux dispositions concernant les conflits de lois, et doit être interprété au sens de ces lois. Les parties conviennent que les tribunaux ayant juridiction dans le district judiciaire de Québec (province de Québec) sont les seuls tribunaux compétents pour entendre une cause résultant de l'interprétation, de l'application ou de l'exécution du présent Contrat entre les Parties.

20. Langue. En cas de doute ou de divergence d'interprétation, la version anglaise aura préséance sur les textes rédigés dans une autre langue.

Par :

Nom : _____

Titre : _____

(Signature)

-ET-

Nom : _____

Titre : _____

(Signature)